

2. Enjeux pour l'AVAP



4. Les espaces libres et paysagers : jardins, cours...

Intérêts

- De nombreux jardins, vergers et potagers caractéristiques de la butte et ses alentours,
- Vestiges de cœur d'îlot jardiné et de cours formant des espaces de respiration dans un tissu urbain très dense et enclavé.
- Participent aux paysages urbains.

Problèmes et risques

- Perte, non entretien des jardins et des cours,
- Comblement et densification en cœur d'îlot construction, extension...

Enjeux et objectifs de protection

- Préserver et valoriser les jardins et les cours liés aux maisons et bâtiments anciens.

À réglementer

- La protection et la restauration des jardins et cours identifiés,
- L'aménagement des cours et des jardins,
- La création, la restitution ou l'entretien des murs de clôtures (hauteur, matériaux, dessin, végétaux et leur gestion).

5. Les cônes de vues et panoramas

Intérêts

Cônes de vues et panoramas : espaces libres de constructions et de plantations permettant des vues vers des « objets » paysagers remarquables.

Problèmes et risques

- Occultation des vues vers le grand paysage, des constructions, des surélévations, des murs ou haies de clôture,
- Dévalorisation par des réseaux aériens, implantation de mobilier urbain, de candélabres...

Enjeux et objectifs de protection

- Préserver et valoriser les vues.

À régler

- La hauteur des constructions, des clôtures et plantations et leur implantation, dans ces cônes de vue, soit par appréciation au cas par cas, soit en valeur absolue,
- Valorisation de l'architecture des premiers plans : matériaux de couverture, traitement d'une clôture...,
- L'impact paysager des réseaux aériens, enfouissement des réseaux, emplacements de l'éclairage public, choix des candélabres.

6. Les espaces publics et plantations

Intérêts

- Un cadre de vie agréable formé par des espaces publics typiques,
- Diversité d'ambiances et de paysages : la rue, les sentes piétonnes, la place ...
- Valeur de ces espaces pour le commerce et l'accueil touristique.

Problèmes et risques

- Banalisation des paysages urbains par des tracés et des aménagements inappropriés au caractère des lieux et à son histoire particulière,
- Le non renouvellement des plantations,
- Mobilier disparate, sols banalisés ...

Enjeux et objectifs de protection

- Valoriser les rues, les sentes piétonnes, les places, les squares suivant leur caractère particulier.

À régler

- L'aménagement des espaces publics respectueux de leur caractère : la rue, la placette, le chemin...
- Les palettes de matériaux, de mobilier, insertion des équipements, réseaux,
- L'implantation commerciale par une cohérence des boutiques avec les lieux et le paysage urbain : devantures, étales, terrasses.